

—Vous trouverez dans le dernier salon des parties bien animées... Le marquis d'Hérouville, entre autres, fait preuve d'une audace sans pareille... tout à l'heure il gagnait trois cent mille livres... il a perdu comme il a gagné, en trois coups! et il riait! C'était superbe! Il paraît que le marquis est un puits d'or...

—Oui, sa fortune est énorme en effet.

—Eh bien, cher baron, tâchez d'y faire une forte brèche... C'est un adversaire digne de vous.

Ayant ainsi parlé, la maîtresse de la maison quitta Lascars et courut accueillir un nouvel arrivant, avec moins de grâce et de vivacité qu'elle venait d'en montrer à son premier interlocuteur.

Le baron de Lascars traversa sans s'arrêter le premier et le deuxième salon, et répondant à peine et d'un air distrait aux saluts et aux compliments des gentilshommes de sa connaissance qui se trouvaient sur son passage.

Il franchit le seuil de la dernière pièce.

C'était là que se trouvaient les fortes émotions, les gros enjeux et les grands joueurs.

(La suite au prochain numéro.)

## LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Encore un procès qui éclaire d'une lueur sinistre un des recoins de notre ordre social. Encore une affaire lugubre qui démontre à quel point la loi est impuissante à empêcher certains abus, qui arrivent presque à devenir des crimes.

De quoi s'agit-il donc ?

On jugeait, il y a quelques jours, une malheureuse petite créature qu'un garde du bois de Vincennes avait trouvée transie de froid, mourant de faim, endormie d'épuisement au pied d'un arbre.

C'était une petite fille d'environ neuf ans.

Elle raconta qu'elle avait été vendue par ses parents à un saltimbanque qui la promenait à travers la France, la battant impitoyablement quand, en mendiant, elle n'avait pas récolté une somme fixée d'avance.

Et, en effet, on a produit à l'audience une pièce abominable, une pièce, portant la signature de la mère qui négociait son enfant et de l'individu qui la lui achetait.

Une pièce dans laquelle il était dit :

« Moi, Octavie Manon, m'engage et m'oblige à confier et à abandonner ma fille, âgée aujourd'hui de six ans et demi, jusqu'à ce que madite fille ait atteint l'âge de vingt-et-un ans. »

\* \*

On demeure stupéfait et indigné en présence d'un semblable document.

On se demande comment une aussi monstrueuse convention peut être signée par une marâtre éhontée.

C'est la traite des blanches s'étalant cyniquement, se pratiquant au grand jour autour de nous, sous l'œil même de la police qui laisse faire.

Car ce monde des saltimbanques, dans lequel s'est passé le fait contre lequel nous protestons, est perpétuellement soumis à une surveillance spéciale.

Partout les agents de l'autorité doivent savoir comment on s'y comporte. Ils ne plantent pas un piquet sans avoir à solliciter une autorisation.

Il était donc impossible qu'on n'eût pas eu connaissance, ici ou là, du traité abominable par lequel un pauvre petit être de six ans était abandonné par des parents qui spéculaient sur cet abandon, était acquis par des étrangers qui spéculaient sur cette acquisition.

D'ailleurs, le brocantage en lui-même semble n'avoir encouru aucun blâme de la part du tribunal.

On a condamné la femme du saltimbanque parce qu'elle avait battu et martyrisé l'enfant, c'est-à-dire parce qu'elle avait abusé de ses droits d'acheteuse.

Mais autrement il semble qu'on aurait trouvé que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et dans le plus moral des bazars.

\* \*

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire, si c'est la légalité, elle est ignoble, elle est scandaleuse, elle doit être flétrie d'abord et réformée ensuite.

On parle toujours avec pompe des droits des parents. Je reconnais qu'ils sont respectables, mais à condition qu'ils seront tenus dans de justes limites, à condition aussi qu'ils seront doublés de devoirs honnêtement remplis.

Voilà une femme qui n'a qu'un seul souci : se débarrasser de sa fille.

Mais, habile en même temps que dénaturée, elle entend, par-dessus le marché, tirer profit de cette expulsion.

Une enfant, ça vaut quelque chose. Il y a une cote. On se met donc à débattre le prix. Voyez-vous la scène d'ici ? Elle est révoltante !

On nous a beaucoup parlé de mesures tutélaires et d'institutions bienfaisantes créées en ces derniers temps au profit de l'enfance.

Les intentions, je n'en doute pas, sont excellentes ; mais il ne semble pas que jusqu'ici elles soient bien efficaces, puisqu'elles ne peuvent empêcher des crimes

du genre de celui dont nous parlons de se commettre.

\* \*

Nous avons, nous autres Européens, fait parade, à l'endroit des nègres, d'une sensibilité qui s'est traduite par une foule de ligues, d'associations et de fondations.

C'était fort méritoire, et nous nous réjouissons que les noirs ne soient plus réduits à l'état de bétail humain et traînés sur les marchés.

Mais nous demandons, et ce n'est pas montrer une exigence excessive, que la commisération ne fasse pas de distinction entre les couleurs. Nous demandons que les enfants des blancs éveillent le même intérêt que les négriillons.

Et, dame ! à en juger par le procès dont nous venons de parler, qu'il n'en est pas ainsi, tant s'en faut.

Ah ! s'il s'était agi d'un nègre, il y aurait eu des élans pathétiques à la tribune même de la Chambre.

J'entends d'ici l'interpellation tonner sur le mode lyrique :

—Comment ! c'est en France, dans un pays de civilisation et de progrès, qu'un semblable marché a pu se conclure ? Ah ! messieurs, pour l'honneur national !...

Mais une petite Française était seule en cause. On n'a pas soufflé mot.

Et les choses continueront à aller de ce train.

C'est lamentable.

Nous avons vraiment la philanthropie trop capricieuse et trop intermittente.

PIERRE VÉRON.

## Les pensionnaires du Jardin des Plantes de Paris

Le Jardin des Plantes de Paris vient de recevoir une nouvelle cargaison de bêtes féroces. A ce propos, il nous a paru intéressant de rechercher quelle est la nourriture habituelle des hôtes du Muséum d'histoire naturelle.

Les singes se nourrissent de carottes, de pommes de terre cuites, de salade, de pain, de maïs et de pommes. Coût de la nourriture par jour : 3 francs.

Voici maintenant l'ordinaire des carnassiers : le lion, le tigre et l'ours, 10 livres de viande fraîche avec les os. La panthère, de 6 à 8 livres de viande fraîche avec les os. L'hyène, de 4 à 6 livres de viande fraîche avec les os.

Le chat sauvage, 1 livre de viande fraîche avec les os. Le vautour, 3 livres de viande fraîche avec les os.

L'aigle, 2 livres de viande fraîche avec les os.

Le faucon, 1 livre de viande fraîche sans os.

La dépense varie à peu près entre 10, 14 et 15 francs par jour.

L'éléphant mange par jour quatre bottes de foin, un décalitre de son, 4 livres de pain, trois ou quatre bottes de paille d'avoine. Coût : 6 francs par jour.

La girafe mange une botte de luzerne, 2 livres de pain, 1 litre d'orge, 1 litre de fèves, 2 litres de maïs. Sa nourriture revient de 2 fr. 50 à 3 francs.

Le cerf, qui ne mange qu'une demi-botte de luzerne, 5 litres de son, ne coûte guère que 1 franc.

Les antilopes mangent, chacune, 1 botte de foin, 5 litres de son, 1 demi-litre d'avoine, 1 livre de pain, soit à peu près 4 francs 50.

Quant aux gallinacés, perroquets, etc., ils ne coûtent guère que 25 à 30 centimes par jour. Enfin, en 1882, la dépense totale a été de 4,231 francs 14 centimes par mois, soit à peu près 141 francs par jour.

## NOUVELLES DIVERSES

—Le choléra et les fièvres jaunes règnent à Rio-Janeiro.

—Trente-cinq personnes ont été tuées par l'explosion d'une mine à Caltanisetta en Sicile.

—Des nouvelles officielles annoncent qu'un complot de nihilistes des plus dangereux a été découvert.

—L'ouverture de l'exposition internationale d'électricité, à Vienne, a été fixée au 16 courant.

—Le Japon a décidé de faire à Boston l'exposition étrangère la plus complète qu'on ait jamais vue.

—Une souscription au profit des victimes de la catastrophe d'Ischia vient d'être ouverte au consulat général d'Italie, à New-York.

—Le *Sportsman* de Londres a ouvert dans ses bureaux une liste de souscription pour venir en aide à la veuve et aux enfants de l'infortuné capitaine Webb.

—Un avocat des Etats-Unis, se disant le mandataire d'un enfant de Pierre Goulet, le millionnaire qui vient de mourir à New-York, réclame l'héritage du défunt.

—Les évêques prussiens ont accepté le nouveau bill

religieux et ont donné ordre à tous ceux qui se destinent à la prêtrise de revenir dans le pays.

—Des nouvelles de Naples annoncent que le Vésuve est en éruption et que la lave coule dans la direction de Torre del Greco.

—Des poursuites sont intentées contre les propriétaires des principaux hôtels de la ville pour vente de boissons spiritueuses le dimanche.

—Un télégramme reçu du Colorado annonce que le train d'excursion pour Grand Cànion a déraillé, et que 140 personnes ont été tuées ou blessées.

—La ligne du chemin de fer du Pacifique est terminée à l'ouest de Winnipeg, sur un parcours de 785 milles.

—Le trafic par chemin de fer entre Rosette et Alexandrie est interrompu à cause de la croissance de l'épidémie du choléra.

—Le journal *Vedomost*, de St-Petersbourg, dit qu'on a découvert un complot pour fomenter une révolution en Pologne.

—MM. F. Shaw & Cie., de Boston, propriétaires des plus vastes tanneries du monde entier, sont en faillite avec un actif de \$3,500,000. Leur passif est évalué à \$5,000,000.

—Cinquante-deux sauvages de Caughnawaga sont actuellement engagés dans les cirques aux Etats-Unis, pour exécuter des danses de guerre. Dix autres partiront prochainement.

—Le colonel Baden, commandant des troupes françaises à Hanoi a fait une sortie, il y a quelques jours, à la tête de 500 hommes, a tué un millier d'ennemis et leur a pris sept canons. Les Français n'ont perdu que onze hommes.

—Un savant français, M. Fauvel, prétend que le choléra aura disparu dans six semaines en Egypte. L'expérience démontrerait, suivant lui, que l'épidémie disparaît d'autant plus vite que ses progrès sont plus rapides.

—Au nombre des nouvelles promotions dans la marine française, nous remarquons celle de M. le lieutenant de vaisseau Félix, nommé au commandement de l'avis de flottille le *Basilic*, au Gabon. M. Félix est le fils de Rachel, la grande tragédienne.

—Un traité entre la France et la Turquie sera soumis à la Chambre des députés. En vertu de ce traité, le protectorat de la France sur la Tunisie sera définitivement reconnu, et le Bey s'engagera à inaugurer des réformes dans la régence.

—La *Concorde* annonce que M. T.-E. Normand, des Trois-Rivières, est à organiser un grand pèlerinage de New-York à Sainte-Anne de Beaupré, spécialement pour l'avantage des Irlandais catholiques de la grande métropole yankee.

—Un tremblement de terre dans l'île d'Ischia, en Italie, a détruit trois villes. On porte à quatre mille cinq cents le nombre des victimes. Mille personnes ont péri à Lacco, mille à Forio et deux mille cinq cents à Casamicciola. Les pertes matérielles se chiffrent par millions.

—Sur la ligne de Montréal, Portland et Boston, le terrassement est presque entièrement terminé depuis Frelisburg, dans la province de Québec, jusqu'à Sheldon, dans le Vermont. On va prochainement commencer la pose de rails, en partant de Sheldon.

Sait-on que Rosette et Damiète, bâties sur mer il y a près de mille ans, en sont à deux lieues aujourd'hui. Depuis 1880, à l'embouchure du Rhône, le continent s'est avancé de trois lieues dans la mer. Venise voit ses lagunes se courber, et on peut prévoir le temps où elle joindra la terre ferme ; Ravenne, au temps où écrivait Strabon, était comme Venise entourée par la mer. Aujourd'hui, Ravenne en est à une lieue. La ville d'Adria, en Lombardie, autrefois port de l'Adriatique, à laquelle elle donna son nom, est à huit lieues et quart. Depuis 1804, les rivages de la mer, à l'embouchure du Pô, se sont éloignés de trois lieues !

—Kalamazoo, Mich., fév. 1883.—Je suis convaincu que tout ce qui a été dit en faveur des Amers de Houbion n'est pas exagéré. Toutes les personnes qui en font usage font leur éloge et les recommandent d'une manière toute particulière. Depuis leur introduction sur le marché j'en tiens toujours par devers moi une certaine quantité, car elles se vendent beaucoup plus facilement que les autres préparations médicales patentées. J'ai opéré des cures presque merveilleuses avec les Amers de Houbion, résultats qu'il m'eût été difficile d'obtenir en employant d'autres remèdes.

J. J. BABCOCK, M.D.